

Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BELLEY

CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 09 juillet 2026

Date de la convocation du Conseil Municipal : 02 juillet 2026

Maire : Monsieur Damien GUICHON, Maire de CORBONOD

Etaient présents (13)	Damien GUICHON, Régis MOLLEX, Anne-Marie VANET, Eric BANNET, Elisabeth TRAVAIL, Christelle NOYES, Emilie FUENTES, Aristide BRUNET, Marie MACHEREY, Jean-Louis GENY, Agnès PUYRIGAUD, Patrick CHAPEL, Daniel COLLIN.			
Absents (2)	Cindy ROUTIER et Gaultier MILLIERET.			
Procuration (1)	Cindy ROUTIER à Patrick CHAPEL.			
Secrétaire de séance	Elisabeth TRAVAIL			
Conseillers en exercice : 15	Présents : 13	Absents : 2	Pouvoir : 1	Votants : 14

2026-034 – Approbation de l'avenant n° 2 au contrat de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une garderie et la rénovation énergétique de l'école élémentaire

Considérant le marché de maîtrise d'œuvre pour cette affaire confié au cabinet ARCHIBULLE pour un montant total d'honoraires de 137 847,50 € HT suite à l'avenant n°1 de validation d'APD,

Suite aux élections, il a été décidé la reprise du projet – École élémentaire /Réaménagement intérieurs des locaux de l'école,

La mission porte sur la reprise de l'intérieur de l'école existante, l'analyse structurelle d'une partie de l'aile sud, l'adaptation des études et des plans au 1/50°. En fonction du chiffrage suite à cette reprise, l'impact sera pris en compte concernant la consultation en cours (adaptation ou reconsultation).

La rémunération complémentaire pour cette mission est de 27 767.00 € HT (voir détail dans l'avenant n°2 annexé à la présente délibération).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix « pour » et 2 abstentions (M. Patrick CHAPEL et Mme Cindy ROUTIER),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique

Vu la notification du marché de maîtrise d'œuvre du 29/04/2025

- **ADOpte** l'avenant N°2, annexé, relatif au marché de maîtrise d'œuvre en objet validant la mission complémentaire
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le présent avenant.

La secrétaire de séance

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Damien GUICHON

Certifié exécutoire compte tenu de

sa publication le 13/07/2026

et de sa télétransmission en Préfecture le 16/07/2026

Le Maire, Damien GUICHON



Accusé de réception en préfecture
001-210101184-20260716-2026-034-DE
Date de réception préfecture : 16/07/2026

Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BELLEY

CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 09 juillet 2026

Date de la convocation du Conseil Municipal : 02 juillet 2026

Maire : Monsieur Damien GUICHON, Maire de CORBONOD

Etaient présents (13)	Damien GUICHON, Régis MOLLEX, Anne-Marie VANET, Eric BANNET, Elisabeth TRAVAIL, Christelle NOYES, Emilie FUENTES, Aristide BRUNET, Marie MACHEREY, Jean-Louis GENY, Agnès PUYRIGAUD, Patrick CHAPEL, Daniel COLLIN.			
Absents (2)	Cindy ROUTIER et Gaultier MILLIERET.			
Procuration (1)	Cindy ROUTIER à Patrick CHAPEL.			
Secrétaire de séance	Elisabeth TRAVAIL			
Conseillers en exercice : 15	Présents : 13	Absents : 2	Pouvoir : 1	Votants : 14

2026-035 – Acquisition d'un tracteur neuf

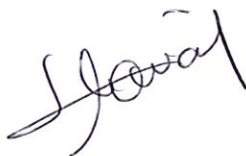
Pour remplacer le tracteur utilisé à l'heure actuelle par les services techniques qui date de 2006, une consultation d'entreprises a été réalisée via la plateforme de dématérialisation des marchés publics www.lavoixdelain.fr et les offres ont été reçues jusqu'au 25 juin 2026. Cinq offres valides ont été reçues et analysées.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres et de l'avis émis par la commission MAPA (marchés à procédure adaptée),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** l'achat d'un tracteur de marque CASE, répondant au cahier des charges techniques établi par la Commune, à la SAS Savoie Motoculture de RUMILLY (74) pour un montant de 112 000,00 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous documents utiles à l'application de cette décision.

La secrétaire de séance



Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 13/07/2026 et de sa télétransmission en Préfecture le 16/07/2026
Le Maire, Damien GUICHON



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Damien GUICHON



Accusé de réception en préfecture
001-210101184-20260716-2026-035-DE
Date de réception préfecture : 16/07/2026

Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BELLEY

CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 09 juillet 2026

Date de la convocation du Conseil Municipal : 02 juillet 2026

Maire : Monsieur Damien GUICHON, Maire de CORBONOD

Etaient présents (13)	Damien GUICHON, Régis MOLLEX, Anne-Marie VANET, Eric BANNET, Elisabeth TRAVAIL, Christelle NOYES, Emilie FUENTES, Aristide BRUNET, Marie MACHEREY, Jean-Louis GENY, Agnès PUYRIGAUD, Patrick CHAPEL, Daniel COLLIN.			
Absents (2)	Cindy ROUTIER et Gaultier MILLIERET.			
Procuration (1)	Cindy ROUTIER à Patrick CHAPEL.			
Secrétaire de séance	Elisabeth TRAVAIL			
Conseillers en exercice : 15	Présents : 13	Absents : 2	Pouvoir : 1	Votants : 14

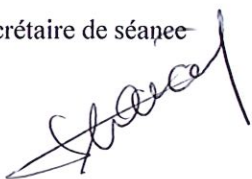
2026-036 – Désignation des représentants au sein des commissions intercommunales De la Communauté de Communes Usses et Rhône

La CCUR a créé dix commissions intercommunales. Le Maire est membre de plein droit de chaque commission. Le Conseil Municipal a la possibilité de désigner un représentant au sein de chaque commission.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DESIGNE :**
- M. Patrick CHAPEL au sein de la commission « administration générale et ressources humaines »
- M. Jean-Louis GENY au sein de la commission « urbanisme – aménagement du territoire »
- M. Régis MOLLEX au sein de la commission « développement économique »
- M. Daniel COLLIN au sein de la commission « mobilités – transports – environnement »
- Mme Agnès PUYRIGAUD au sein de la commission « gestion des déchets »
- M. Patrick CHAPEL au sein de la commission « assainissement des eaux usées »
- Mme Emilie FUENTES au sein de la commission « communication – événements – relations communes »
- Mme Anne-Marie VANET au sein de la commission « social – enfance – jeunesse ».

La secrétaire de séance



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Damien GUICHON



Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 13/07/2026 et de sa télétransmission en Préfecture le 16/07/2026
Le Maire, Damien GUICHON



Accusé de réception en préfecture
001-210101184-20260716-2026-036-DE
Date de réception préfecture : 16/07/2026

Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BELLEY

CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 09 juillet 2026

Date de la convocation du Conseil Municipal : 02 juillet 2026

Maire : Monsieur Damien GUICHON, Maire de CORBONOD

Etaient présents (13)	Damien GUICHON, Régis MOLLEX, Anne-Marie VANET, Eric BANNET, Elisabeth TRAVAIL, Christelle NOYES, Emilie FUENTES, Aristide BRUNET, Marie MACHEREY, Jean-Louis GENY, Agnès PUYRIGAUD, Patrick CHAPEL, Daniel COLLIN.			
Absents (2)	Cindy ROUTIER et Gaultier MILLIERET.			
Procuration (1)	Cindy ROUTIER à Patrick CHAPEL.			
Secrétaire de séance	Elisabeth TRAVAIL			
Conseillers en exercice : 15	Présents : 13	Absents : 2	Pouvoir : 1	Votants : 14

2026-037 – Approbation de la convention de financement du GDS01 (Groupement de Défense Sanitaire de l'Ain) entre la CCUR et la Commune pour la prévention et la lutte contre le frelon asiatique

Dans le cadre de la prolifération des frelons asiatiques, nuisibles à la biodiversité et à la sécurité publique, la Communauté de Communes Usse et Rhône s'est associée au Groupement de Défense Sanitaire (GDS) pour la mise en œuvre d'une campagne de prévention et de destruction des nids de frelons asiatiques. Dans ce cadre, la CCUR prend en charge 50 % des frais liés à cette campagne et se fait rembourser par les communes membres au prorata de leur population respective.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver les termes de la convention à intervenir entre la Communauté de Communes Usse et Rhône et la Commune de Corbonod concernant le financement du GDS de l'Ain pour des mesures de prévention et de lutte contre le frelon asiatique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de financement du GDS de l'Ain,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

La secrétaire de séance



Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 13/07/2026 et de sa télétransmission en Préfecture le 16/07/2026
Le Maire, Damien GUICHON



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Damien GUICHON



Accusé de réception en préfecture
001-210101184-20260716-2026-037-DE
Date de réception préfecture : 16/07/2026